

Nous connaissons votre quotidien car nous le partageons !



L'UNSA vous remercie à nouveau de votre confiance et de la richesse des échanges que nous avons. Cette position d'interlocuteur privilégié que vous nous donnez nous motive et nous avons à cœur de continuer à la mériter.

L'année 2018, cette année qui fut riche en défis, s'achève en laissant derrière elle son lot d'avancées, de frustrations et d'interrogations.

Différents accords ont été négociés :

- **NAO** : Nouvelle grande déception de vos élus. Comme l'année dernière, les propositions remontées n'ont pas été retenues. Une fois de plus, les décisions de la direction sont unilatérales.
- **EGALITE PROFESSIONNELLE** : une nouvelle année de non signature de la part de l'UNSA. Nous attendons de réels plans d'actions de la part de l'entreprise sur le sujet.
- **CET PERMANENTS** : l'UNSA est fière de signer cet accord qui permet une plus grande souplesse dans l'alimentation et l'utilisation du CET. Possibilité de verser des primes ponctuelles, plafonnement à l'équivalent de 15 j/année de référence hors conversion de la PFA, du 13ème mois ou autre. Des changements interviennent également sur le plafond global.

Nous avons sollicité la Direction à plusieurs reprises pour vous accompagner et apporter des réponses sur les sujets suivants :

- La mise en place du nouveau système de rémunération de la part variable
- La campagne de récupération des trop-perçus de 2017
- La politique RH au sein des Middle Office
- La gestion des budgets 2019
- La prime exceptionnelle défiscalisée annoncée par le Président de la République

Prime exceptionnelle défiscalisée :

Au lendemain de l'annonce faite par le Président de la République, l'UNSA a écrit à la direction d'Adecco pour faire des propositions sur l'octroi d'une prime exceptionnelle défiscalisée pour les salarié.e.s intérimaires et permanents.

Un geste significatif a été fait pour soutenir le pouvoir d'achat des revenus les plus modestes. Situation que l'UNSA ne cesse de dénoncer !

Certes, le plafond de revenus annuels de 30 000 euros semble inéquitable. A date, chez Adecco France, environ 7 500 salariés (CDI, CDD, contrat pro, CTT, CDI I) se verront verser cette prime défiscalisée sur leur salaire de janvier, fonction de leur temps de présence, de leur contrat de mission.

Les absences, maladie, AT, maternité, paternité, congés parentaux ... seront neutralisées.

QUE NOUS RÉSERVE 2019 ?

De prochaines élections : vos élus négocient actuellement la future structuration des IRP dans l'entreprise pour la mise en place du CSE.

Adecco 2020 : les déploiements Hub Solution et Modèle Tribu continuent de se mettre en place sur 2019, vos élus Unsa participent activement aux réunions de suivi trimestrielles.

N'hésitez pas à contacter vos élus Unsa pour toutes remarques, toutes questions ...

Nous sommes à vos côtés !

DSC : Sandrine **POULAIN 07 87 54 7274** • DSCA : Marc **HATCHADOURIAN 07 78 46 11 76**

Nelly **OUECHTATI 06 22 88 73 44** • Sophie **GERMANN 06 12 58 02 74**

Richard **CŒUR 07.77.23.34.03** • Jérôme **BLANCKAERT 06.28.41.49.99**



unsa.adecco@gmail.com



Unsa Adecco



@Unsaadecco